



DOCUMENT DE PRÉSENTATION PRISA

APPEL D'OFFRES

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Ce document fournit toutes les informations nécessaires au dépôt d'un dossier en ligne au programme PRISA

Appel à propositions PRISA 2020

Date limite du dépôt des candidatures	7 juin 2020 (23h59 GMT -6)
Montant maximum du financement	20 000 \$CAD par projet
Contribution des partenaires	Minimum 30% du budget total (en contribution directe)
Durée maximum du financement	24 mois
Dépôt des dossiers en ligne	https://formulaire.auf.org

1. PRÉSENTATION

La Direction régionale Amériques (DRA) de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) soutient, par le biais de son programme *Projets interuniversitaires de solidarité dans les Amériques (PRISA)*, des initiatives innovantes et structurantes développées entre les établissements membres de l'AUF situés en Amérique du Nord et en Amérique latine. L'objectif du programme *PRISA* est de faire émerger de nouveaux partenariats interuniversitaires et/ou de consolider la coopération interuniversitaire existante à moyen et à long terme dans l'espace Amériques.

2. OBJECTIFS

Le programme PRISA poursuit les objectifs suivants :

- Soutenir des projets structurants et innovants qui s'inscrivent dans la Stratégie de l'AUF 2017-2021;
- Appuyer des initiatives aux retombées pérennes pour les membres de l'AUF dans l'espace Amériques ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies et à l'égalité de genre ;
- Encourager la formation à la recherche des étudiantes et des étudiants au baccalauréat, en maîtrise, au doctorat ou au post-doctorat ;
- Faire émerger de nouveaux partenariats interuniversitaires entre les établissements membres de l'AUF ;
- Appuyer la production et la diffusion des savoirs en français.

3. ELIGIBILITÉ AU PROGRAMME

Le programme PRISA s'adresse uniquement au corps professoral rattaché aux établissements membres de l'AUF en Amérique du Nord et en Amérique latine.

La personne responsable scientifique (personne responsable principale du projet) doit :

- Être membre du corps professoral (adjoint.e, agrégé.e ou titulaire) rattaché à un des établissements membres de l'AUF, à jour de cotisation, situé en Amérique du Nord ou en Amérique latine au moment du dépôt de son dossier ;

ET

- Proposer un projet de recherche ou de formation qui implique au minimum trois établissements membres de l'AUF, à jour de cotisation, de trois pays différents, dont au moins deux issus des Amériques. Parmi les établissements issus des Amériques, l'un d'eux doit obligatoirement provenir d'Amérique latine ;

ET

- Avoir l'appui de la personne responsable du bureau des relations internationales ou l'équivalent. Cette dernière juge de la recevabilité administrative des dossiers avant de donner son consentement.

4. EXIGENCES RELATIVES AUX PROJETS PROPOSÉS

Les projets proposés doivent :

- être structurants et innovants et, s'inscrivent au moins dans l'un des 9 axes identifiés dans la Stratégie de l'AUF 2017-2021 ;
- tenir compte des besoins des membre(s) de l'AUF situés dans l'espace Amériques hors Canada ;
- démontrer l'expansion du projet à venir et démontrer sa capacité à trouver un financement externe complémentaire pour ce faire ;
- faire émerger un nouveau partenariat à moyen ou à long terme ;
- inclure la formation et l'encadrement d'étudiantes ou d'étudiants au baccalauréat, en maîtrise, au doctorat ou au post-doctorat ;
- être réalisés sous la responsabilité de la personne responsable scientifique du projet. L'établissement dont elle est rattachée gèrera l'éventuelle subvention de l'AUF ;
- démarrer au plus tard le 15 septembre 2020 et se clôturer au plus tard le 14 septembre 2022.

Chevauchement de financements

Le programme PRISA n'accorde pas de financement pour un projet pour lequel un appui financier similaire a déjà été octroyé par un autre organisme. En cas de chevauchement partiel, il incombe à la personne responsable scientifique du projet de fournir des renseignements supplémentaires.

5. UTILISATION DU FINANCEMENT DE L'AUF

L'objectif du financement de l'AUF est de créer un effet de levier permettant le développement et la pérennisation du projet à partir d'un financement externe.

Conditions :

- Le financement maximum accordé par projet est de 20 000 \$CAD
- La DRA se réserve le droit de décider, dans ces limites, du montant, de l'objet et des modalités du soutien qu'elle accorde ;
- Le projet doit obligatoirement disposer d'un cofinancement représentant minimalement 30% du budget total en contribution directe. Ce cofinancement peut provenir d'un ou de l'ensemble des établissements impliqués dans le projet ;
- Le financement de l'AUF sera versé pour une période de deux années au maximum.

Calcul du cofinancement en numéraire et du financement demandé à l'AUF

La contribution en nature des établissements ne fait pas partie du budget total du projet et **ne peut être comptabilisée** dans le calcul du cofinancement et du financement de l'AUF. Toutefois, cette contribution en nature est un critère d'appréciation retenu (voir le point 7).

À titre d'exemple, pour un projet dont le budget total serait de 25 000 \$, il faudra prévoir un montant minimal de cofinancement en contribution directe de 30%, soit 7 500 \$ (25 000 x 30%). Ce projet pourra recevoir alors de l'AUF un montant allant jusqu'à 17 500 \$ (25 000 x 70%). Même si les contributions en nature sont de 5 000 \$, le budget total du projet demeurera de 25 000 \$ dans le calcul des parts de financement.

Dépenses admissibles :

- Missions d'enseignement, de recherche, d'expertise, de réunion de partenariat et de comités (billets d'avion au meilleur coût, frais de séjour ne pouvant excéder 140 €/jour au Nord et 110 €/jour au Sud ; frais de séjour plafonnés à 21 jours) ;
- Allocations de mobilité des étudiantes et des étudiants (850 €/mois au Nord et 730 €/mois au Sud ; billets d'avion au meilleur coût) ;
- Soutien documentaire, communication, publications et mise en ligne de contenus ;
- Matériels informatique ou petits équipements (15% au maximum du financement demandé).

Dépenses non admissibles :

- Le financement de l'AUF ne peut être utilisé pour des frais de gestion (frais de fonctionnement et administratifs) ;
- Les frais d'assurance (voyage, santé, rapatriement, responsabilité civile, etc.) sont exclus du financement de l'AUF. Cependant, tout déplacement prévu dans le cadre du projet PRISA doit obligatoirement être assuré par l'Établissement principal ou partenaire impliqué. Les frais d'assurance doivent par conséquent être pris en compte dans le calcul du cofinancement ;
- Toute dépense en salaire.

6. MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES DEMANDES

Pour déposer votre dossier, il faut remplir obligatoirement **en français** le formulaire en ligne (<https://formulaires.auf.org>). Il doit être complété par la personne responsable scientifique du projet.

Liste des pièces à joindre au formulaire en ligne :

1. Description du projet (voir annexe I) sous format .doc, .docx ;
2. Budget prévisionnel (voir annexe II) sous format .xls, .xlsx, (télécharger le modèle du budget prévisionnel sur le site Web de la Direction régionale Amériques – Appel d'offres PRISA 2020) ;
3. Curriculum vitae synthétique d'un maximum de 2 pages pour la personne responsable scientifique du projet ainsi que pour chaque responsable scientifique des établissements partenaires sous format pdf.

Le CV ne doit en aucun cas dépasser plus que 2 pages. Il doit contenir les éléments ci-dessous dans l'ordre

- Information personnelle (nom, adresse, tél, courriel, emploi actuel, établissement de rattachement, etc.)
 - Formation académique
 - Expériences professionnelles, académiques ou autre, si jugée pertinents
 - Liste des principales publications scientifiques ;
4. Lettre d'appui officielle du vice-recteur/rectrice ou l'équivalent (issue du même établissement que le ou la responsable scientifique du projet), datée, signée et avec sceau officiel de l'établissement sous format .pdf ;
 5. Lettre d'engagement de partenariat, datée, signée et avec sceau officiel de l'établissement par la personne responsable de chaque établissement partenaire (recteur/rectrice, vice-recteur/vice-rectrice à la recherche, président/présidente, directeur/directrice d'un institut/d'une école ou doyen/doyenne de la faculté concernée) sous format .pdf ;
 6. Lettre de cofinancement en précisant le montant exact du financement, datée, signée et avec sceau officiel de l'établissement (recteur/rectrice, vice-recteur/vice-rectrice à la recherche,



président/présidente, directeur/directrice d'un institut/d'une école ou doyen/doyenne de la faculté concernée) sous format .pdf ;

7. Optionnel : renseignements supplémentaires en cas de chevauchement partiel de financements (voir le point 4).

À noter :

- Les pièces 1, 2, 3 et 7 doivent être impérativement rédigées en français ;
- Il est recommandé de réunir toutes les pièces justificatives requises avant de remplir le formulaire en ligne.

7. CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des propositions tiendra compte des critères ci-dessous :

1. Qualité scientifique de la proposition

- a) Originalité et innovation ;
- b) Cohérence avec la stratégie de l'AUF 2017-2021 ;
- c) Intérêt des apports scientifiques ;
- d) Contribution aux objectifs de développement durable et à l'égalité de genre ;
- e) Clarté et portée des objectifs généraux et spécifiques ;
- f) Faisabilité et viabilité (cohérence entre les objectifs et les résultats attendus, pertinence des indicateurs de résultats mesurables) ;
- g) Importance accordée à la formation des étudiantes et des étudiants (baccalauréat, maîtrise, doctorat, post-doctorat).

2. Opportunité régionale

- a) Proposition répondant aux besoins des pays de l'espace Amériques ;
- b) Implication d'université(s) de l'Amérique latine ;
- c) Retombées structurantes escomptées de la proposition ;
- d) Perspectives de coopération interuniversitaire à moyen ou long terme.

3. Budget

- a) Adéquation du budget proposé avec la méthodologie et les résultats attendus ;
- b) Obtention d'un cofinancement ou d'un engagement ferme écrit selon les modalités décrites (voir le point 5) ;
- c) Contribution en nature des établissements partenaires impliqués.

8. CALENDRIER

Date limite du dépôt de dossier en ligne :	7 juin 2020
Transmission des résultats avant :	30 juin 2020

Description du projet (en français)

La description (maximum de 10 pages) au format 8½" x 11" sera rédigée en police Arial, la taille étant de 10 points, avec des marges de 1,50 cm. Le nom du fichier devra indiquer le nom de la personne responsable scientifique du projet ainsi que celui de son établissement de rattachement (sans caractères spéciaux ni accentués). Cette description sera jointe au formulaire en ligne sous format .doc / .docx.

La description du projet doit comporter les rubriques suivantes :

Résumé du projet – 1 page maximum

Synthèse du projet proposé contenant les informations suivantes :

- Résumé du projet (1000 caractères maximum) ;
- Mots-Clés (5 mots-clés marquant l'intention du projet) ;
- Discipline(s) concerné(s) ;
- Durée du projet (+ dates) ;
- Partenaires ;
- Effet de levier potentiel ;
- Coût global (détaillant les contributions financières de vos partenaires, part globale du cofinancement - en montant et %).

1. Les besoins

- 1.1. Contexte et justification du projet
- 1.2. Problématique générale

2. Les objectifs

- 2.1. Le but et les objectifs spécifiques du projet
- 2.2. Le lien avec la stratégie de l'AUF 2017-2021
- 2.3. Les groupes et publics visés

3. La gouvernance du projet

- 3.1. La composition de l'équipe-projet
- 3.2. Le mode de fonctionnement

4. La responsabilité sociale et environnementale

- 4.1. La contribution du projet aux objectifs de développement durable
- 4.2. La contribution du projet à l'atteinte de l'égalité de genre

5. Les activités

- 5.1. Les activités prévues au projet
- 5.2. Le calendrier et les phases de réalisation

6. La gestion des risques

- 6.1. L'identification et l'évaluation des risques pouvant affecter la performance du projet et son objectif
- 6.2. Le plan de mitigation des risques pour réduire les impacts négatifs

7. Les résultats attendus

- 7.1. Les résultats attendus

7.2. Les indicateurs de résultats

8. Les suites et la valorisation du projet

8.1. Les perspectives de poursuite du projet

8.2. Le plan de valorisation des résultats atteints par le projet

Budget prévisionnel

Le fichier « Budget prévisionnel » (maximum 2 pages) doit contenir :

- Le coût global du projet ;
- Le cofinancement en espèce obtenu en précisant le montant total provenant des différentes sources financières ;
- La contribution en nature des partenaires impliqués ;
- Les détails du financement demandé à l'AUF selon les dépenses admissibles de la rubrique 5.

Télécharger le modèle du budget prévisionnel sur le site Web AUF « Appel d'offres PRISA 2020 » de la Direction régionale Amériques, le remplir et le joindre au formulaire en ligne (format .xls, .xlsx).